



Pentathlon Canada

Politique de confidentialité

Objet

1. La présente politique vise à assurer la protection des renseignements confidentiels qui sont la propriété de Pentathlon Canada.

Application de la présente politique

2. La présente politique s'applique à toutes les catégories de membres de Pentathlon Canada (telles que définies dans la constitution et les règlements administratifs de Pentathlon Canada), ainsi qu'à toutes les personnes employées par Pentathlon Canada ou participant à ses activités. Les membres visés par la présente politique comprennent notamment les athlètes, entraîneurs, officiels, bénévoles, gestionnaires, administrateurs, stagiaires, contractuels, membres de comités, ainsi que les administrateurs et dirigeants de Pentathlon Canada (ci-après les « représentants de Pentathlon Canada »).

Renseignements confidentiels

3. Le terme « renseignements confidentiels » comprend notamment :

- a. les renseignements personnels des représentants de Pentathlon Canada, y compris :
 - i. l'adresse résidentielle
 - ii. l'adresse électronique
 - iii. les numéros de téléphone personnels
 - iv. la date de naissance
 - v. les renseignements financiers
 - vi. les antécédents médicaux
 - vii. les vérifications des antécédents judiciaires;

b. la propriété intellectuelle de Pentathlon Canada, les renseignements exclusifs et les activités commerciales liées aux programmes de Pentathlon Canada, aux activités de financement, aux procédures, aux méthodes d'affaires, aux formulaires, aux politiques, aux plans de marketing et de développement, aux programmes publicitaires, au matériel créatif et de formation, aux secrets commerciaux, aux connaissances, aux techniques, aux données, aux produits, aux technologies, aux programmes informatiques, aux manuels, aux logiciels, aux renseignements financiers et à toute information qui n'est pas généralement connue du public ni diffusée.

4. Les renseignements confidentiels n'incluent pas les éléments suivants : le nom, le titre, l'adresse professionnelle, le numéro de téléphone au travail ou toute autre information largement accessible ou rendue publique.

5. Les représentants de Pentathlon Canada qui publient volontairement, ou consentent à la publication, de renseignements personnels de base dans un forum public (par exemple, l'affichage

d'une adresse électronique sur un site Web) renoncent à l'attente de confidentialité à l'égard de ces renseignements personnels tant qu'ils demeurent accessibles au public.

Responsabilités

6. Les représentants de Pentathlon Canada ne doivent pas, pendant leur période d'emploi ou de participation auprès de Pentathlon Canada ni en tout temps par la suite, divulguer à toute personne ou organisation des renseignements confidentiels obtenus dans le cadre de leur emploi ou participation, sauf autorisation expresse de Pentathlon Canada.

7. Les représentants de Pentathlon Canada ne doivent pas publier, communiquer, divulguer ou transmettre à toute personne, entreprise, société ou tierce partie non autorisée des renseignements confidentiels sans le consentement écrit exprès de Pentathlon Canada.

8. Les représentants de Pentathlon Canada ne doivent pas utiliser, reproduire ou distribuer des renseignements confidentiels sans le consentement écrit exprès de Pentathlon Canada.

9. Tous les dossiers et documents écrits relatifs aux renseignements confidentiels demeurent la propriété de Pentathlon Canada et, à la fin de la relation d'emploi ou de participation auprès de Pentathlon Canada, ou à la demande de Pentathlon Canada, le représentant de Pentathlon Canada doit immédiatement retourner tous les renseignements confidentiels sous forme écrite ou matérielle, ainsi que toutes les copies, reproductions et tout autre support contenant des renseignements confidentiels.

Propriété intellectuelle

10. Les droits d'auteur et tout autre droit de propriété intellectuelle relatifs à tout document écrit (y compris les documents en format électronique ou affichés sur un site Web) et à toute autre œuvre produite dans le cadre de l'emploi ou de la participation auprès de Pentathlon Canada appartiennent exclusivement à Pentathlon Canada, qui a le droit d'utiliser, de reproduire ou de distribuer ces documents et œuvres, en tout ou en partie, à toute fin qu'elle juge appropriée. Pentathlon Canada peut accorder à des tiers l'autorisation d'utiliser sa propriété intellectuelle.

Application

11. Toute violation d'une disposition de la présente politique peut entraîner des recours juridiques, la cessation de l'emploi ou du rôle bénévole, ou des sanctions conformément à la *Politique de discipline et de plaintes* de Pentathlon Canada.

Approuvé par le conseil d'administration de Pentathlon Canada – décembre 2024